

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_025

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	6 avril 2023		
Séance du	12 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – E. BREBION à C. QUEYRAT – F. PORTELA à H. BARBAROS – T. RENARD à C. LEVY – P. WADIH à A. BAUER – A. LE MOIGNE à E. MARTIN</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : **Affectation du résultat budgétaire 2022**
Budget principal de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 pour le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2022 :

1. Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'Exercice 2022 ;
2. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître en fonctionnement :

Un Excédent de clôture au 31/12/2022 de :

1 250 777,44 €

(à savoir un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de 199 403,02 €
et un excédent reporté 2021 de 1 051 374,42 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Au Déficit d'Investissement : **918 614,62 €**

(à savoir un déficit d'investissement au 31/12/2022 de 123 114,62 € et un déficit des Restes à Réaliser au 31/12/2022 de 795 500,00 €)

Et d'affecter en excédent de fonctionnement reporté : **332 162,82 €**

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

26 AVR. 2023

COURRIER